



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

### Dioxyde de carbone (agent extincteur et agent propulseur)

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>Nom du produit</b>	Dioxyde de carbone (agent extincteur et agent propulseur)
<b>Autres appellations commerciales</b>	CO <sub>2</sub>
<b>Description du produit</b>	Agent extincteur et agent propulseur
<b>Fabricant/fournisseur</b>	Badger Fire Protection
<b>Adresse</b>	944 Glenwood Station Lane, Suite 303 Charlottesville, VA 22901 É.-U.
<b>Numéro de téléphone</b>	(434) 964-3200
<b>Numéro Chemtrec (urgences seulement)</b>	(800) 424-9300 (703) 527-3887 (international)
<b>Date de révision :</b>	9 février 2009
<b>Date de la FTSS :</b>	15 janvier 2007

*Fiche de santé-sécurité conforme à la directive 2001/59/EC et à la norme de déclaration des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).*

#### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

##### Principaux dangers selon l'UE

Gaz ininflammable

##### Voies de pénétration

Contact avec les yeux - Inhalation - Contact avec la peau

##### État carcinogène

Non classé comme carcinogène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

##### Organes cibles

Système respiratoire - Peau - Yeux - Système cardiovasculaire

##### Risque d'atteinte à la santé - yeux

Le contact direct avec le gaz refroidi ou liquéfié peut provoquer le gel des tissus exposés et causer des douleurs, des rougeurs, des brûlures et des dommages à la cornée. L'humidité présente dans l'air peut réagir avec le produit et former de l'acide carbonique qui constitue un irritant pour les yeux.

##### Risque d'atteinte à la santé - peau

Le contact direct avec le gaz refroidi ou liquéfié peut provoquer le gel des tissus exposés.

##### Risques d'atteinte à la santé - ingestion

L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

##### Risques d'atteinte à la santé - inhalation

L'exposition aux concentrations élevées de vapeur peut provoquer des étourdissements, des vertiges, des troubles respiratoires, de la somnolence, des nausées, de la confusion mentale, une augmentation de la pression sanguine, une augmentation du rythme respiratoire et une perte de conscience pouvant mener à la mort par asphyxie puisque le gaz remplace l'oxygène. Les personnes qui souffrent de maladies préexistantes s'exposent à des risques accrus.



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

### Dioxyde de carbone (agent extincteur et agent propulseur)

#### 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom du composant	N° CAS/codes Concentration	Phrases R	Classification UE
Dioxyde de carbone	124-38-9 > 99,8 N° CE 204-696-9	Aucune	Gaz ininflammable

#### 4. PREMIERS SOINS

##### Yeux

Rincer immédiatement l'œil avec une quantité abondante d'eau tiède pendant au moins 15 minutes en tenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.

##### Peau

Réchauffer lentement les zones affectées. Consulter un médecin si des gerçures apparaissent ou si la rougeur persiste.

##### Ingestion

L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

##### Inhalation

Éloigner la personne de la zone contaminée. Administrer de l'oxygène en cas de détresse respiratoire. Consulter immédiatement un médecin.

##### Avis à l'intention des médecins

En cas de gelure, placer la partie atteinte dans l'eau tiède. Si l'eau tiède n'est pas disponible ou pratique, utiliser des couvertures pour envelopper les parties atteintes. NE PAS UTILISER D'EAU CHAUDE.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

##### Moyen d'extinction

Ce produit sert d'agent d'extinction et ne présente donc aucun problème pour tenter de maîtriser un brasier. Utiliser un agent extincteur approprié en fonction des autres matériaux. Refroidir les contenants et les environs en pulvérisant de l'eau puisque les contenants pourraient se fissurer ou exploser à cause de la chaleur que dégage un incendie.

##### Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion

Les contenants peuvent exploser à la chaleur d'un incendie.

##### Équipement de protection pour la lutte contre les incendies

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome en fonction des caractéristiques de l'incendie.

#### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et utiliser un appareil respiratoire autonome. Déplacer les bouteilles fuyantes dans à un endroit sécuritaire. Ventiler la zone exposée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les dépressions. Les fuites en espaces dissimulés peuvent provoquer l'asphyxie en raison du remplacement de l'oxygène par le dioxyde de carbone. Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone contaminée.

#### 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposer adéquatement les bouteilles et bien les fixer pour en éviter la chute ou empêcher les chocs. Ne pas traîner, glisser ni rouler les bouteilles. Ne pas laisser tomber les bouteilles et ne pas les laisser s'entrechoquer. Ne jamais appliquer de flamme ou de chaleur directe sur une partie de la bouteille.



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

### Dioxyde de carbone (agent extincteur et agent propulseur)

Entreposer à l'écart des sources de chaleur ou d'inflammation. L'aire d'entreposage doit être fraîche, sèche, bien aérée, couverte et loin de la lumière directe du soleil.

---

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

---

##### Normes sur l'exposition professionnelle

Les limites d'exposition professionnelle pertinentes figurent ci-dessous.

##### Dioxyde de carbone

**ACGIH (LTE)** : 5 000 ppm (9 000 mg/m<sup>3</sup>) STEL : 30 000 ppm (54 000 mg/m<sup>3</sup>) **OSHA (LEA)** : 5 000 ppm (9 000 mg/m<sup>3</sup>) LECT : 30 000 ppm (54 000 mg/m<sup>3</sup>)

##### Mesures de sécurité intégrées

Utiliser avec une aération adéquate. Des procédures locales doivent porter sur la sélection, l'inspection et l'entretien de cet équipement ainsi que sur la formation. Lorsque ce produit est utilisé en grande quantité ou lorsqu'une odeur devient apparente, utiliser une ventilation locale par aspiration.

##### Protection des voies respiratoires

Aucune protection n'est nécessaire lorsque le produit est utilisé dans un extincteur portatif. Utiliser un appareil respiratoire autonome pour les autres applications associées à des atmosphères appauvries en oxygène puisqu'un simple appareil respiratoire d'épuration d'air n'offrira pas une protection adéquate.

##### Protection des mains

Porter des gants de caoutchouc. Éviter tout contact avec la peau.

##### Protection des yeux

Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux. Éviter tout contact avec les yeux.

##### Protection du corps.

Porter des vêtements de travail normaux.

---

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

État physique	Gaz liquéfié sous pression
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore à légèrement acide
Densité relative	1,522
Intervalle/point d'ébullition (°C/F)	-78,55 °C (-109,3 °F)
Point d'éclair (PMCC) (°C/F)	Ininflammable
Solubilité dans l'eau	Soluble
Densité de vapeur (air = 1)	Plus lourd que l'air
Pression de vapeur	838 lb/po <sup>2</sup> à 21,1 °C (70 °F) et 1 atmosphère
Densité du gaz	0,1144 lb/pi <sup>3</sup>
Taux d'évaporation	Sans objet

---

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

##### Stabilité

Stable en conditions normales.

##### Conditions à éviter

Chaleur, températures élevées, exposition à la lumière directe du soleil



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

### Dioxyde de carbone (agent extincteur et agent propulseur)

#### Matières à éviter

Alcalis ou métaux alcalino-terreux (p. ex., aluminium, zinc, etc.) - Agents d'oxydation puissants

---

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

##### Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse.

##### Produits de décomposition dangereux

Ce produit forme de l'acide carbonique au contact avec l'humidité.

---

#### 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

---

##### Toxicité aiguë

Asphyxiant simple. CLmin (inhalation/humains) : 90 000 ppm / 5 minutes.

##### Toxicité chronique/cancérogénicité

Ce produit ne devrait pas provoquer d'effets défavorables sur la santé à long terme.

##### Génotoxicité

Ce produit ne devrait provoquer aucun effet mutagène.

##### Toxicité pour la reproduction et la croissance

Ce produit ne devrait provoquer aucun effet défavorable sur la reproduction.

---

#### 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

---

##### Mobilité

Le dioxyde de carbone est naturellement présent dans l'atmosphère.

##### Rémanence/caractère dégradable

Le dioxyde de carbone est naturellement présent dans l'atmosphère.

##### Bioconcentration

Le dioxyde de carbone est naturellement présent dans l'atmosphère.

##### Écotoxicité

Toxicité aquatique : 100 à 200 mg/l (divers organismes d'eau douce, aucune durée précisée)

Toxicité relative aux oiseaux aquatiques : 5 à 8 %, sans effet

---

#### 13. MISE AU REBUT

---

Mettre le produit au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables. Ne pas couper, perforer ou souder le contenant ni à proximité du contenant. Le contenu s'évaporerait dans l'atmosphère en cas de fuite.

---

#### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

---

<b>Données DOT CFR 172.101</b>	Dioxyde de carbone, 2.2, UN1013
<b>Nom officiel d'expédition de l'ONU</b>	Dioxyde de carbone
<b>Classe de l'ONU</b>	(2.2) Gaz ininflammable
<b>Numéro de l'ONU</b>	UN1013
<b>Groupe d'emballage de l'ONU</b>	Sans objet



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

**Dioxyde de carbone**  
**(agent extincteur et agent propulseur)**

### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

#### Données d'étiquetage de l'UE

La classification et l'étiquetage sont conformes aux directives 67/548/EEC et 99/45/EC de l'UE, y compris les amendements 2001/60/EC et 2006/8/EC.

#### **Symbole de danger et indication de danger de l'UE**

Gaz ininflammable

#### **Phrases R**

Aucune.

#### **Phrases S**

S9 – Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

#### RÈGLEMENTS AMÉRICAINS (fédéraux, États) et LOIS INTERNATIONALES SUR L'ENREGISTREMENT DES PRODUITS CHIMIQUES

##### **Liste TSCA**

Ce produit contient des ingrédients répertoriés ou exempts d'inscription sur l'inventaire des substances de la loi Toxic Substance Control Act de l'EPA.

##### **Liste EINECS**

Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste de l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) ou sur la Liste européenne des nouvelles substances chimiques (ELINCS) ou ne sont pas tenus de figurer sur ces listes.

##### **Listes LIS/LES (Canada)**

Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) ou sur la liste extérieure des substances (LES) ou ne sont pas tenus de figurer sur ces listes.

##### **Classification SIMDUT**

A

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés du Canada et la FTSS contient tous les renseignements obligatoires en vertu de ce règlement.

##### **Loi Right To Know du Massachusetts**

L'inclusion de chacun des composants a été vérifiée sur la liste des substances du Massachusetts (MSL). Les composants présents en concentration minimale ou plus s'établissent comme suit : dioxyde de carbone

##### **Loi Right To Know de la Pennsylvanie**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes qui figurent sur la liste des substances dangereuses de la Pennsylvanie : dioxyde de carbone

##### **Loi Right To Know du New Jersey**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes qui figurent sur la liste des substances Right To Know du New Jersey : dioxyde de carbone

##### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucune matière que l'État de la Californie a déterminée comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs sur la reproduction.

##### **SARA Title III, section 302 (EHS)**

Ce produit ne contient aucun agent chimique soumis à la section 302 du programme SARA Title III.



A UTC Fire & Security Company

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

**Dioxyde de carbone**  
**(agent extincteur et agent propulseur)**

---

### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

---

**SARA Title III, section 304**

Ce produit ne contient aucun agent chimique soumis à la section 304 du programme SARA Title III.

**SARA Title III, section 311/312 Catégorisation**

Danger immédiat (aigu) pour la santé - Danger lié à la pression

**SARA Title III, section 313**

Ce produit ne contient aucun agent chimique qui figure dans la section 313 aux concentrations minimales ou au-delà.

---

### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

**Classifications NFPA**

Santé - 1  
Inflammabilité - 0  
Réactivité - 0  
Dangers spéciaux - Aucun

**Classifications HMIS**

Santé - 1  
Inflammabilité - 0  
Réactivité - 0  
Protection personnelle - Voir section 8

**Abréviations**

S.O. : Indique qu'aucun renseignement pertinent n'a été trouvé ou n'est disponible  
N° CAS : Numéro Chemical Abstracts Service  
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
LTE : Limite tolérable d'exposition  
LEA : Limite d'exposition admissible  
LECT : Limite d'exposition à court terme  
NTP : National Toxicology Program  
CIRC : Centre international de la recherche sur le cancer  
R : Risque  
S : Sécurité  
CLmin : Concentration létale minimale

**Préparé par :** EnviroNet LLC.

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur des données jugées précises. Toutefois, aucune représentation, aucune garantie ni aucun engagement ne sont faits quant à son exactitude, sa fiabilité ou son intégralité. Il incombe à l'utilisateur de se renseigner quant au caractère opportun et à l'intégralité de ces renseignements pour un usage donné. Badger Fire Protection n'assume aucune responsabilité en cas de blessure ou de dommage découlant de l'utilisation, de la manutention ou du contact avec ce produit.